

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en séance publique du 4 novembre 2014**

**Présents** : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Marcelle DEYRES, Christian AUDEMARD, Geneviève SEVENIER, Stéphane CHANTEPY, Jean-Noël CHANTRE, Chantal LEGRAND, Vincent BRUNIERE, Nathalie AUBERT, Bérénice DEGIORGI, Audrey MONTAGNE, Françoise MONTAT, Alain NIETO, Sophie CHASTELLIÈRE.

**Absents excusés** : Michel SANCHEZ donne pouvoir à Christophe CHANTRE, Christophe DELAY donne pouvoir à Christian AUDEMARD, Mme Nathalie VIOSSAT, M. Olivier SATET

**Secrétaire de séance** : Mme Marcelle DEYRES

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 août 2014**, est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante : la délibération relative à la vente de terrain communal ZA Les Ufernets, à l'entreprise Combedimanche, porte sur une surface de 3877 m<sup>2</sup> et non de 4320 m<sup>2</sup>, la surface vendue de la parcelle ZK 183 étant de 257 m<sup>2</sup> et non de 700 m<sup>2</sup>.

### **1) Projet de parc éolien dit de Planèze à Saint-Georges-lès-Bains Avis du conseil municipal**

**Monsieur le Maire expose.**

L'avis des communes situées dans le périmètre de consultation est requis.

Le projet concerne l'installation de 5 éoliennes dont l'exploitation est soumise à autorisation préfectorale, s'agissant d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Il fait l'objet d'une enquête publique ouverte en mairie de Saint-Georges-lès-Bains du 27 octobre au 28 novembre 2014, comme indiqué par voie d'affichage en mairie de Toulaud.

L'autorité environnementale (préfet de Région) a rendu un avis détaillé sur les impacts environnementaux (Faune, flore), les impacts sonores et paysagers, dont une synthèse est remise aux conseillers.

**Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable.**

**Le conseil municipal** : avec 15 voix pour et 2 abstentions,

Considérant que ce projet se situe dans le contexte du débat sur la transition énergétique et fait suite aux objectifs de l'agenda 21 de développer les énergies renouvelables

**Donne un avis favorable.**

### **2) Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, de la CCRC Élection des délégués du conseil municipal.**

**Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances, expose.**

Il est procédé à la remise et à la présentation d'une note de synthèse concernant l'organisation, le rôle et le fonctionnement de la CLECT.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux en mars dernier, il convient de désigner les délégués du conseil municipal de Toulaud à la CLECT de la Communauté de Communes Rhône Crussol.

Deux délégués sont à désigner par les conseils municipaux des communes membres de plus de 1000 habitants.

Monsieur le maire, après appel de candidatures, constate que MM. Pommaret et Chantepy sont les seuls candidats.

**Le conseil municipal,**

**Désigne**, avec vote à main levée, par 17 voix pour chaque candidat, soit à l'unanimité, comme délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Rhône Crussol : M.M CHANTEPY Stéphane et POMMARET Patrice.

### 3) Nouvelle modification des statuts du SDE 07 Mise à jour de la liste des collectivités adhérentes

**Monsieur Christian Audemard adjoint délégué expose.**

1) Par courrier du 26 juillet 2014 le Président du SDE07 a rappelé aux communes que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du SDE 07 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités ou groupements membres du Syndicat.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet dernier, diverses modifications aux statuts actuels, qui ont été acceptées, portant notamment sur :

- la compétence du SDE, dans le cadre de ses missions obligatoires, pour la collecte et gestion des données qui proviendront de la mise en place des réseaux dits « intelligents »,
- la possibilité d'opter pour de nouvelles compétences facultatives, si nos collectivités ou groupements le souhaitent, en matière d'implantation de bornes de recharges électriques ou pour le transfert intégral au SDE de la compétence en matière d'éclairage public,
- l'inscription au titre des activités connexes à la gestion des réseaux électriques, de l'instruction des demandes de renseignements d'urbanisme, pour les communes rurales, service qui vient d'être mis en place cette année par le Syndicat,
- l'organisation du SDE, avec d'une part, la modification des règles de calcul du nombre de membres du Bureau syndical (jusqu'à 20% maximum du nombre des délégués au Comité, arrondi à l'entier supérieur), pour tenir compte de l'évolution du nombre des délégués syndicaux et assurer au Bureau, une meilleure représentation géographique ; d'autre part prévoir pour les collèges électoraux d'arrondissements la désignation d'un représentant suppléant, en sus du titulaire, chose qui n'était pas prévue dans les statuts actuels.

2) Par ailleurs, lors de ses séances des 20 février et 1<sup>er</sup> juillet dernier, le Comité syndical a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, soit du fait du retrait de certaines collectivités de groupements adhérents, soit de la disparition d'autres groupements : retrait de St Remèze de la CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche, disparition de l'ex-CC d'Eyrieux aux Serres entraînant l'adhésion des communes membres au SDE à titre de communes « isolées », substitution de la nouvelle CC VAL'EYRIEUX à l'ex-CC du Haut Vivarais, la commune de Labâtie d'Andaure devenant commune isolée, intégration de la commune de Gilhac et Bruzac au SIVM de Vernoux, modifications qu'il convient d'entériner également.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérente au SDE07 de se prononcer.

**Monsieur le Maire** invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDE07.

**Le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** les modifications statutaires ci-dessus,

- **Prend acte** des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

### 4) Dotations de l'État aux communes Motion d'opposition au projet du gouvernement de supprimer les dotations aux communes pour les distribuer aux intercommunalités.

**Monsieur le Maire expose.**

Cette motion est proposée par l'association des Maires Ruraux de l'Ardèche présidée par le sénateur Jacques Genest.

**Monsieur le Maire propose** au conseil municipal de la faire sienne.

### **Le conseil municipal,**

- Considérant le rapport à paraître sur les finances publiques locales de la Cour des Comptes préconisant la suppression des dotations directes aux communes ;
- Considérant la mesure du gouvernement soumise à concertation présentée aux associations d'élus le 11 septembre 2014, proposant la mise en place d'une dotation forfaitaire versée à l'intercommunalité chargée de la répartir entre ses communes membres ;
- Considérant qu'il est annoncé que cette mesure serait mise en place dans un premier temps dans les communautés d'agglomérations et les métropoles, mais serait, dans un second temps, applicable à tout le territoire ;
- Considérant qu'il a été annoncé la création de cette dotation forfaitaire devant le Comité des Finances Locales (CFL) le 30 septembre 2014 ;
- Considérant le Conseil des Ministres du 1<sup>er</sup> octobre 2014 de présentation du projet de loi de finances 2015 annonçant la baisse des dotations des collectivités territoriales de 3,7 milliards d'euros par an ;
- Considérant le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Considérant les conséquences sur la représentation des communes rurales au sein des assemblées délibératives si la taille minimale des intercommunalités passe à 20 000 habitants, comme proposé par le gouvernement ;
- Considérant l'objectif général de la réforme qui vise à anéantir insidieusement le niveau de proximité qu'est la commune en concentrant les pouvoirs et moyens ;
- Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;
- Considérant que la volonté est clairement de dissoudre les communes dans l'intercommunalité par la raréfaction des ressources, par des mesures indirectes ou obligatoires comme de nouveaux transferts obligatoires de compétences ;
- Considérant que cette mesure constituerait un indice supplémentaire sur l'intention gouvernementale de dépouiller les communes de leur liberté ;
- Considérant que ce transfert financier de la commune à l'intercommunalité, sans l'assentiment des élus, reviendrait à spolier la cellule de base de la démocratie de ces dotations, au profit d'un établissement public de coopération intercommunale sans aucune base démocratique ;

### **Affirme à l'unanimité :**

- Son opposition ferme au transfert des dotations aux communes vers les intercommunalités ;
- Son rejet d'une mise sous tutelle des communes par les intercommunalités ;
- Son attachement à la libre administration communale ;
- Sa crainte sur l'effective application d'une solidarité financière de la part des intercommunalités où le poids des communes rurales est de plus en plus réduit ;
- Sa volonté d'un meilleur fonctionnement de l'action publique qui passe par la péréquation ;
- Son souhait que l'État concentre ses efforts sur des réformes utiles comme la réforme de la DGF, avec une simplification et une plus grande équité entre les communes ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France et notamment à l'initiative de l'Association des Maires Ruraux de France ;

## **5) Subventions aux associations touloudaines : CMCL et Comité de jumelage**

### **Monsieur le Maire expose.**

Les subventions aux associations touloudaines ont été attribuées par délibération n°14-42 du conseil municipal du 26 juin 2014.

### **Monsieur le Maire propose de subventionner :**

- le CMCL : qui a offert un écran de vidéo projection pour la salle du conseil de la mairie.
- le comité de jumelage : qui dispose désormais d'un nouveau Bureau exécutif suite à une récente assemblée générale.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'allouer aux associations susdites les subventions suivantes :  
**Comité Municipal Culture et Loisirs : 150 €**  
**Comité de jumelage : 350 €**
- **Dit** que ces montants s'inscrivent dans l'enveloppe budgétaire de 4 500 € qui figure à l'article 6574 du budget primitif de la commune.

## 6) Fonds de concours versé à la CCRC pour des travaux de voirie ZA les Ufernets

### Monsieur le Maire expose.

Le conseil communautaire, par délibération n°133-2014 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, a accepté par anticipation le versement d'un fonds de concours communal, pour les travaux de voirie réalisés par Communauté de Communes Rhône Crussol sur la ZA les Ufernets, en dépassement des crédits 2014 affectés sur le budget communautaire à la commune de Toulaud.

Il revient au conseil municipal de décider d'attribuer ce fonds de concours sous forme de subvention d'équipement avec un montant de 100 000 € TTC. Il est précisé que cette dépense est éligible au FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

### Le conseil municipal, à l'unanimité,

1) **Décide** d'attribuer à la CCRC pour le financement des travaux de voirie susdits : une subvention d'équipement de 100 000 € TTC qui sera versée sur présentation du Décompte Général Définitif des travaux.

2) **Décide** que l'amortissement obligatoire de cette subvention sera effectué en une seule fois sur l'année d'exercice budgétaire 2014.

3) **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

## 7) Budget communal 2014 - Décision modificative n°2

### Monsieur Stéphane Chantepy, adjoint délégué aux finances expose.

Il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif, pour tenir compte des dépassements sur les travaux de rénovation de l'école élémentaire et pour inscrire au budget le fonds de concours à verser à la CCRC en cofinancement des travaux de voirie réalisés ZA Les Ufernets.

### Le conseil municipal, à l'unanimité,

adopte la décision modificative comportant les inscriptions budgétaires suivantes en **section d'investissement** :

#### Dépenses

Opér / Article	Libellé	Montant DM	BP pour info.	BP modifié
<b>Opération 36</b>	<b>Aménagement école élémentaire</b>			
2313	Constructions immobilisations en cours	20 000	273 174	293 174
<b>Opération 37</b>	<b>Aménagement terrains et espaces publics</b>			
2041512	Subventions d'équipement versées	80 000	55 000	135 000
<b>Opération 12</b>	<b>Réserves foncières</b>			
2111	Terrains nus	- 7 0 000	119 000	49 000
	<b>Total</b>	<b>30 000</b>	<b>447 174</b>	<b>477 174</b>

#### Recettes

Chap / Article	Libellé	Montant DM	BP pour info.	BP modifié
<b>Chapitre 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			
1641	Emprunts	30 000	174 018	204 018

## 8) Reconduction de la taxe d'aménagement

### **Monsieur le Maire expose.**

La taxe d'aménagement qui a remplacé en mars 2012 la Taxe Locale d'Équipement (TLE), sert au financement des équipements communaux d'intérêt général nécessités par l'urbanisation.

Elle a été instaurée par délibération n°11-42 du conseil municipal du 21/11/2011, pour une durée minimale de 3 ans.

**Monsieur le Maire propose** de la renouveler avec le même taux de 5% choisi à l'origine, et en précisant qu'elle sera reconductible tacitement d'année en année.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibérations du 3 mars et du 28 août 2008,
- Considérant que la part communale de la taxe d'aménagement est instaurée de plein droit au taux de 1% dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme,
- Considérant que le conseil municipal estime nécessaire de fixer cette taxe à un taux supérieur en vue de permettre le financement d'opérations d'équipements publics et l'aménagement durable du territoire,

**Décide** de reconduire expressément la taxe d'aménagement, au taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

**Dit** que cette décision sera reconductible tacitement d'année en année, étant précisé que le conseil municipal peut chaque année réviser le taux et les conditions d'application de cette taxe.

## 9) Questions et informations diverses

### **1) Point sur les travaux par Christian Audemard**

- Les travaux d'élargissement de la route des Freydières : le goudronnage route de Pinet a commencé aujourd'hui, livraison en principe la semaine prochaine.
- Voirie communale et intempéries : les fortes pluies de cet automne ont engendré de nombreuses interventions de la CCRC pour remettre en état les chemins et leurs fossés.  
S'agissant du chemin des Valettes : il n'est pas plus en mauvais état que bien d'autres chemins situés en montagne.  
S'agissant du chemin du Creux de la Chapelle avec le problème de l'immersion du gué du Jergne : il y a tout au plus 4 habitations concernées, mais la gêne est considérable puisque l'accès est dangereux voire impossible. La réalisation d'un pont à l'entière charge de la commune serait d'un coût très important, d'autres solutions existent peut-être.
- Bâtiments communaux : l'alarme-incendie sur le bâtiment école-mairie a été entièrement refaite.

### **2) Point sur l'intercommunalité par Patrice Pommaret**

- Instruction des autorisations d'urbanisme : la CCRC met en place au 01/01/2015 un service intercommunal d'instruction des déclarations préalables de travaux et des permis de construire, en remplacement du service qui ne sera plus assuré par l'État. Ce service de gestion des Autorisations du Droit des Sols (ADS) emploiera 4 personnes (pour 3 équivalents temps plein à terme) pris sur le personnel des communes et de la CCRC.
- Dissolution du SITVOM au 31 décembre : la société PIZZORNO ramassera les OM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le service au moins au début sera identique. Pour le porte à porte une poubelle règlementaire devra être achetée par les usagers. La déchèterie continuera comme avant, avec sans doute des améliorations à venir.
- Création d'un groupe de travail sur le tourisme : dont M. Pommaret fait partie.
- Mutualisation des services : l'État impose aux collectivités territoriales d'établir un schéma de mutualisation. La CCRC a missionné le cabinet KPMG pour réaliser un diagnostic et dégager des pistes.
- Fibre optique : dossier toujours à l'étude et en pourparlers. Ce qui apparait d'ores et déjà, c'est que la desserte des particuliers coutera très cher à la CCRC (de l'ordre de 300 000 €/an).

- Piscines communautaires : les piscines de Guilhaerand- Granges et de Saint-Péray accueillent déjà les classes des écoles. Un projet d'accueil des centres de loisirs des communes membres est à l'étude avec des plages horaires en matinée réservées aux ALSH durant les vacances d'été.
- Contrat de rivière Doux-Mialan : N. VIOSSAT devrait être désignée par le prochain conseil communautaire, « Référent rivière » suppléante.

### 3) Pratique de l'Airsoft sur la commune

Monsieur le maire a enregistré de nombreuses remontées négatives de la part des riverains. Les propriétaires des terrains concernés auraient donné un accord verbal. Les pratiquants envisageraient de créer une association. Leur activité ne pose pas de problème particulier selon la gendarmerie. Une rencontre avec les élus municipaux est prévue en mairie le 6 novembre prochain : pour fixer des règles claires de cohabitation avec les autres activités et avec les riverains. Les pratiquants seront mis en garde quant au respect des consignes élémentaires de sécurité.

### 4) Commissions municipales

Commission des finances : Mme Montat regrette que la commission des finances ne se réunisse pas autant que les autres commissions et dit n'avoir pas reçu la convocation pour la réunion du 7 octobre. M. Chantepy adjoint aux finances, rappelle qu'en juillet dernier la commission prévue a été annulée faute de participants, qu'il envoie personnellement les convocations par mail à tous les membres, et que la réunion d'octobre figurait sur l'agenda transmis à tous les élus par M. Pommaret. Monsieur le maire souhaite que les envois par mail soient faits avec demande d'accusé de réception.

### 5) Manifestations

- Le 11 novembre : cérémonie de commémoration à 11h, suivie d'un vin d'honneur en mairie.
- Le 18 novembre : de 9 h à 18 h, essai de véhicules de compétition entre le col des Ayes et le col de Rotisson, par le lycée polyvalent Henri Laurens de Saint-Vallier, qui prépare aux métiers de l'automobile.
- Du 3 au 22 novembre 2014 à la bibliothèque « Les Vers à Soi »: commémoration du centenaire de la guerre 14-18 avec une manifestation intitulée « 14-18 : regards » constituée de 2 expositions, une conférence et une projection de film.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire de séance,  
Marcelle DEYRES

Le Maire,  
Christophe CHANTRE

